

## 13 PRIX AIPCR

L'AIPCR organise, à l'occasion du Congrès mondial de la route, un concours international pour mettre en valeur le secteur de la route. Ce concours est ouvert à tous les professionnels (exception faite des membres du Conseil de l'association), jeunes ou expérimentés, témoignant d'un intérêt pour le secteur de la route et des transports.

Le concours se déroule en deux étapes :

- en premier lieu, un **concours national** organisé par les premiers délégués dans chaque pays membre de l'association ;
- puis les dossiers primés lors des concours nationaux sont présentés au **concours international** organisé pour l'AIPCR par la commission communication et le secrétariat général.

### 13.1 Les thèmes du concours 2007

Les concours aux niveaux national et international sont organisés sur les mêmes quatre thèmes suivants :

- construction, entretien et exploitation des routes,
- sécurité routière,
- développement durable,
- communication.

**Prix AIPCR Construction, entretien et exploitation des routes.** Ce prix a pour but de promouvoir l'excellence professionnelle dans les domaines scientifique et technique. Les dossiers traiteront de sujets tels que la construction, l'entretien et l'exploitation des routes et mettront en avant des solutions ou des méthodes visant à développer la rentabilité socio-économique.

**Prix AIPCR Sécurité routière.** Ce prix a pour but de promouvoir l'excellence professionnelle dans le domaine de la sécurité routière. Les dossiers traiteront d'aspects de sécurité routière tels que la rentabilité des investissements, les nouveaux aménagements de sécurité, les technologies de véhicules et d'infrastructures intelligents, et les comportements humains.

**Prix AIPCR Développement durable.** Ce prix a pour but de promouvoir l'excellence professionnelle dans des domaines scientifiques et techniques traitant de développement durable dans le contexte de la route et du transport routier. L'objectif principal est d'encourager les décideurs, concepteurs, entrepreneurs, dirigeants et exploitants à placer le développement durable parmi les grands enjeux de leurs activités. Les dossiers traiteront de sujets tels que les besoins sociaux, les aspects démographiques, les questions de sources d'énergie, les défis écologiques, ainsi que les aspects économiques liés au développement durable.

**Prix AIPCR Communication.** Ce prix a pour but de promouvoir de nouvelles idées dans le domaine de la communication. Pour communiquer sur les politiques et les buts du secteur routier, les gouvernements et les autorités de transport doivent se doter d'outils et d'opérations efficaces de communication. Ces derniers peuvent être conçus pour atteindre un large public ou un groupe de population précis. Les mémoires pour ce prix pourront, par exemple, décrire des méthodes visant à définir et atteindre certains groupes cibles ; expliquer comment les attitudes et les comportements ont évolué, sur le plan de la sécurité routière par exemple, l'alcool au volant, la conduite économique, l'intermodalité, etc. Pour ce prix en particulier, aucune restriction de support n'est imposée. Les formes d'expression communicatives et innovantes sur le plan visuel sont encouragées.

## **13.2 Les prix du concours 2007**

### *13.2.1 Nature des prix*

Un prix est décerné pour chacun des quatre thèmes, à la fois au niveau national et au niveau international. Le concours international attribue également la médaille Maurice Milne pour récompenser l'idée la plus novatrice. Tous les dossiers soumis y participent automatiquement.

Au niveau national, chaque premier délégué est responsable du jugement et des récompenses attribuées par son pays aux meilleurs dossiers pour chacun des quatre thèmes. Les premiers délégués sont invités à promouvoir la publication des dossiers sélectionnés au niveau national.

Au niveau international, l'AIPCR attribuera un Prix au meilleur dossier :

- de chacun des quatre thèmes,
- d'un pays en développement,
- d'une équipe de jeunes professionnels (c'est-à-dire dont les membres ont chacun moins de 30 ans).

Les dossiers lauréats au niveau international seront publiés dans les actes du Congrès mondial de la Route de 2007 et dans la revue Routes/Roads.

Un membre de chaque équipe gagnante au niveau international sera invité à participer au Congrès mondial de la Route de 2007. Les frais d'inscription au Congrès, le voyage, l'hébergement et les repas seront pris en charge par l'AIPCR.

### *13.2.2 Parrainage des prix*

Les pays membres de l'AIPCR qui le souhaitent peuvent parrainer l'un des prix du concours international, moyennant le versement d'une contribution minimale de 3 000 € fixée par le Comité exécutif. Le nom des pays accordant un parrainage sera mentionné en complément de celui du prix attribué.

L'appel à proposition de parrainage est lancé par le secrétariat général dans le courant du dernier trimestre 2005.

## **13.3 Organisation du concours 2007 au niveau national**

Les premiers délégués sont responsables de l'organisation du concours au niveau national, assistés dans ce rôle par le comité national (ou l'organisation équivalente) lorsqu'il en existe un.

Le rôle du premier délégué est :

- d'organiser et de promouvoir le concours dans son pays,
- de constituer le jury national,
- de récompenser les meilleurs dossiers au niveau national,
- de présenter les meilleurs dossiers sur les différents thèmes au jury international.

Les premiers délégués répondent de tous les frais engagés dans l'organisation du concours au niveau national et sont chargés de veiller à ce que les dossiers nationaux soient conformes au règlement international.

Le règlement du concours international est présenté plus loin. Les premiers délégués ont la possibilité de l'adapter au contexte local en vue du concours national. En particulier, il peut être souhaitable d'autoriser les candidats à soumettre les dossiers au niveau national dans la langue officielle du pays. Toutefois, les premiers délégués doivent s'assurer que les dossiers sont conformes au règlement international, y compris leur rédaction en français ou en anglais, avant de les soumettre à l'évaluation internationale.

### 13.4 Règlement du concours international

- Sont autorisées à participer au concours les personnes seules ou les équipes de personnes, à l'exclusion des organisations. Il est possible de se joindre à une équipe d'un autre pays participant au concours.
- Les membres du conseil de l'AIPCR ne sont pas autorisés à concourir.
- Les dossiers doivent être soumis au premier délégué avant le 1er mai 2006. Le premier délégué doit présenter les dossiers sélectionnés au jury international avant le 1<sup>er</sup> septembre 2006.
- Les participants au concours doivent indiquer pour quel(s) prix ils concourent. Les candidats ne peuvent soumettre qu'un dossier par prix au niveau national, mais un dossier peut être inscrit pour plusieurs prix. Le jury peut évaluer des dossiers dans d'autres catégories que celles proposées par les candidats. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour la médaille Maurice Milne, cette distinction étant remise par le jury international.
- Les dossiers doivent être présentés sous forme de mémoire. Les dossiers doivent être fournis sous format électronique de préférence dans un format RTF, Word 97 (ou version plus récente) ou PDF. Le mémoire de chaque dossier de candidature ne doit pas dépasser 5 000 mots, ni 16 pages de format A4, illustrations et diagrammes compris. De plus, les dossiers doivent comporter un résumé n'excédant pas 2 pages.
- Pour les dossiers du prix Communication, il n'y a pas de restriction quant au support de présentation. Pour ce prix, des supports plus communicatifs et innovants sur le plan visuel sont encouragés.
- Le contenu des dossiers doit avoir un caractère original et ne pas avoir été publié.
- Les dossiers lauréats au niveau national qui sont soumis au jury international doivent être rédigés en anglais, ou en français ou espagnol, avec une traduction du texte en anglais.
- Le jury international proclamera les lauréats en mai 2007.
- L'AIPCR se réserve le droit de publier, en tout ou partie, les dossiers des lauréats.
- Si le jury international juge que les dossiers soumis ne sont pas à la hauteur de ses attentes, aucun lauréat ne sera alors désigné pour le (ou les) prix en question.

### 13.5 Critères d'évaluation

Pour évaluer les dossiers présentés, les jurys sont invités à prendre en considération les aspects suivants :

*Excellence* : le dossier doit rendre compte d'une réalisation remarquable par un ou des professionnels expérimentés ou de recherche menée par un ou des jeunes professionnels.

*Équilibre* : les transports sont un secteur à la complexité croissante, d'où la nécessité de mettre l'accent sur la relation entre les divers modes de transport.

*Innovation* : le dossier doit attirer l'attention sur des découvertes significatives et encourager des solutions ou des idées précises.

*Applicabilité* : encourager la diffusion de la recherche et des meilleures pratiques à travers le monde.

*Réalisme* : les idées développées seront des idées qui ont actuellement (ou dans un avenir proche) une application pratique, tout en encourageant l'innovation et des réflexions nouvelles.

*Atemporalité* : il est possible de récompenser tour à tour un spécialiste pour ses travaux de longue haleine et un jeune professionnel pour ses travaux à court terme.

*Pluridisciplinarité* : encourager l'apport de différentes disciplines telles que l'ingénierie, l'écologie, les sciences économiques et sociales, etc.

### 13.6 Constitution du jury international

La composition du jury international est arrêtée par le comité exécutif sur proposition de la commission communication après un appel à proposition lancé auprès des pays membres de l'AIPCR par le secrétariat général au cours du premier semestre 2006.

Le jury international est composé de 6 à 12 membres choisis pour tenir compte de la diversité géographique et des états de développement économiques des pays membres de l'AIPCR. Priorité sera donnée aux pays ayant accordé un parrainage à l'un des prix. Le secrétaire général de l'AIPCR est membre de droit du jury international. Le jury est présidé par le président de la commission communication.

**13.7 Calendrier**

Date	Action	Responsabilité	Assistance
<b>2005</b>			
Juillet	Début de l'organisation du concours au niveau national	Premiers délégués	Comités nationaux
<b>2006</b>			
Avant le 1er mai	Envoi des dossiers de candidature aux premiers délégués	Premiers délégués	Comités nationaux
Avant le 1 <sup>er</sup> juillet	Constitution du jury international	Commission communication	Secrétariat général
Avant le 1 <sup>er</sup> septembre	Proclamation des résultats des concours nationaux ( <b>1er niveau</b> ) et envoi des dossiers primés au secrétariat général pour le concours international	Premiers délégués	Comités nationaux
Avant le 1 <sup>er</sup> octobre	Le secrétariat général enregistre et transmet les dossiers au jury international	Secrétariat général	
<b>2007</b>			
Avant le 1 <sup>er</sup> avril	Évaluation internationale ( <b>2e niveau</b> )	Jury international	Commission Communication, Secrétariat général, assistance externe
Mai	Proclamation des lauréats du concours international	Président et jury international	Comités nationaux
Septembre	Remise des Prix AIPCR 2007 lors du Congrès mondial de la route 2007 à Paris	Commission Communication	Jury international

**13.1 Comment participer au concours**

Les candidats doivent envoyer leur dossier au premier délégué de leur pays. Avant de soumettre leur dossier, ils devraient se renseigner auprès de l'administration des routes (premier Délégué) pour s'assurer qu'un concours national est bien organisé dans leur pays. Si tel n'est pas le cas, ils ont la possibilité de se joindre à une équipe de participants d'un autre pays. Les candidats trouveront l'interlocuteur responsable du concours national dans leur pays sur le site Internet de l'AIPCR dont une rubrique est dédiée au concours.

L'invitation et les directives aux candidats sont en ligne sur le site Internet de l'AIPCR [www.piarc.org](http://www.piarc.org)